

Délibération n° 89-7 du 28 avril 1989
relative à la composition du comité des études de l'agence

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie,

- vu la délibération n° 89-34 relative à la création du comité des études de l'agence

décide que la composition du comité des études figurant dans la délibération sus-visée est remplacée par la suivante :

- . 3 représentants du conseil d'administration, l'un d'eux assurant la présidence du comité
- . 5 représentants de la recherche universitaire ou publique
- . 3 représentants de la recherche privée
- . 3 représentants des collectivités locales
- . 4 représentants de l'administration.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence

Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration

Olivier PHILIP